



DECLARATION LIMINAIRE CGT DU CHS-CT DES 12 ET 13 DECEMBRE 2016

Par nos déclarations liminaires et nos différentes actions, vous connaissez l'attachement de la CGT Finances publiques au réseau du service public des finances. En effet, la CGT dénonce toujours les suppressions d'emplois et les restructurations, entraînant de la souffrance au travail. Nous ne développerons pas plus les arguments souvent avancés lors des différentes instances.

Nous demandons simplement à ce que le CHS-CT et le CTL deviennent de véritables espaces de dialogue où les différents acteurs pourraient débattre des sujets impactant le réseau, où l'information vaudrait réellement information et non pas décision. Pour la CGT Finances publiques 94, il est nécessaire d'abandonner cette politique du fait accompli que vous demande d'appliquer la Direction Générale et qui a fini par transformer les instances en « chambres d'enregistrement » de réformes régressives.

Il n'y a pas eu de consultation de tous les agents concernés par les restructurations prévues dans le VAL DE MARNE. Pourtant, la présence des agents à cette séance en tant qu'experts montre bien la volonté d'implication de ceux-ci dans les projets de restructuration qui les concerne. En outre, l'absence d'un médecin de prévention et de l'ISST lors du groupe de travail est à déplorer.

Nous réaffirmons notre attachement à la qualité du service public et aux conditions de travail de tous les collègues.

COMPTE-RENDU- 12 ET 13 DECEMBRE 2016

Concernant tous les sites, le mobilier suit les agents, le déménagement sera effectué par une entreprise de déménagement (les agents n'auront que leur affaires personnelles à mettre en carton), les luminaires seront revus en fonction du positionnement des bureaux et l'électricité sera adaptée (prises électriques ...).

1° DEMENAGEMENT DE LA TRESORERIE DE ST MAUR AU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE ST MAUR

La trésorerie sera installée au 2e étage et l'accueil des usagers se fera au rez-de-chaussée. L'espace est assez grand pour faire rentrer tout le mobilier existant.

Une caisse commune sera créée au rez-de-chaussée et la trésorerie bénéficiera d'un guichet dédié. Les pôles métiers décideront qui gèrera la caisse commune.

Il n'y a eu aucune remarque de la part des agents de SAINT-MAUR excepté pour la zone archive.

Des places de parkings vont être libérées par les agents du SIE. Si le nombre de places n'est pas suffisant pour les agents de la trésorerie, une distribution sera faite en local (agents habitants le plus loin, sans transports en commun ...).

Concernant l'accessibilité PMR, une tablette va être installée au guichet de la trésorerie.

Concernant la présence d'amiante dans la colle, une entreprise spécialisée va s'occuper du décroisement. Il n'y aura pas de problème de confinement puisque les travaux seront réalisés lorsque les agents du SIE seront partis et avant que les agents de la trésorerie n'arrivent.

Le volume de fréquentation de la trésorerie de ST MAUR ne pose pas de problème. La signalétique sera à aménager.

Le local vélo demandé par les agents sera créé, sûrement au sous sol.

Modifications apportées aux plans au 2e étage – les cloisons situées entre le box régisseur, la régie MRI et la comptabilité vont être supprimées afin de créer un seul espace de travail. Les deux guichets vont être supprimés et une cloison va fermer l'espace de travail agrandi. En parallèle le bureau de la responsable de la trésorerie municipale va être agrandie sur la largeur d'une fenêtre. La salle compteuse va aller au rez-de-chaussée (soit dans la réserve, soit dans le service courrier). Elle sera peut-être remplacée par une tisanerie. Un contrôle d'accès va être installé au 2e étage qui devient un service fermé.

Refus de donner un avis dans l'attente de plans à jour.

2° FUSION DES SIE DE NOGENT ET ST MAUR

Le déménagement aura lieu pour le 1^{er} septembre 2017 et la fusion sera effective au 1^{er} janvier 2018.

Le 3e étage sera accessible aux usagers et le 4e étage sera accessible aux usagers seulement s'ils sont accompagnés.

Le bureau 419 est conservé, il pourra toujours servir plus tard.

La salle de réunion du 3e étage est petite. Comme actuellement, les locaux de la cantine seront utilisés pour les réunions. Cette salle sera utilisée pour des petites réunions en interne. La porte est transformée en porte double pour faciliter une éventuelle évacuation. L'armoire située sur le mur à côté de l'ascenseur a été retirée pour la même raison.

Concernant le déménagement, il sera assuré par des déménageurs qui utiliseront les escaliers. La mise en boîte ne pose pas de problème à ST MAUR puisqu'elle est déjà faite.

Les travaux de peinture, de nettoyage, de décapage ainsi que le coût des badges de parking ont été intégrés au coût prévisionnel des travaux.

Concernant l'accueil des usagers en fauteuil roulant, ceux-ci ne peuvent pas emprunter l'ascenseur, qui est trop petit. La réception se fera à côté de la banque d'accueil ou en box (c'est l'agent qui se déplace).

Les cloisons seront supprimées d'un tiers (cloisons partielles) et les portes seront supprimées.

Concernant la problématique de la chaudière, un désembouage sera effectué cet été. Il est impossible de refaire tous les ouvrants pour une question de budget. Une expertise va être demandée à une entreprise spécialisée afin de voir ce qu'il faut faire pour améliorer la situation et connaître les réparations à effectuer en priorité.

Avis favorable sous réserve de la réparation des ouvrants et de la chaudière.

3° FUSION DES SIE DE BOISSY ET CRETEIL

Le SIE fusionné se trouvera au 1^{er} étage en prolongement du SIE de CRETEIL (déplacement du pôle FI, de l'enregistrement et de la BDV 8).

Il y a un réaménagement de la zone archives avec l'installation de rayonnages dynamiques.

La marguerite de l'IFU sera déplacée afin que les agents ne soient pas dos à la fenêtre ce qui générerait la vision sur écran.

Concernant l'accueil PMR, il sera vérifié qu'un des box puisse accueillir les fauteuils roulants.

Des perches électriques seront installées si besoin pour qu'il n'y ait plus de câble au sol.

Concernant le remplacement des fauteuils, sauf cas spécifique, ils seront tous remplacés.

Les opérations de nettoyage des sols après les opérations de déménagement.

En cas de problèmes logistiques ultérieurs, il sera toujours possible de réorganiser les bureaux ultérieurement.

Avis défavorable en raison du refus de cette fusion.

4° REGROUPEMENT PCR3 A CRETEIL

Pose de ½ cloisons.

Suite à la demande de la CGT, des boutons d'alarme seront installés pour la sécurisation des box.

L'archivage dynamique a été réduit pour pouvoir créer un 3e box de réception. Cela ne pose à priori pas de problème, la DBLI ayant recalculé le mètre linéaire actuel des dossiers vivants.

Le bureau 427 reste pour le moment un espace de convivialité pour les agents.

Concernant la table rétroéclairée, elle ne se justifie plus aujourd'hui en raison de l'informatisation des plans. Ce qui compte pour le service, c'est la largeur de la banque d'accueil. E CDIF demande également à ce que la banque d'accueil basse soit supprimée et transformé en banque d'accueil classique. Il propose également la suppression de la marguerite non utilisée et le décalage de la marguerite accueil CDIF à droite du service. En outre, la borne de consultation informatique obligatoire sera transférée à l'opposé de la zone accueil (à côté de l'archivage PCR3).

Il faudra refaire tout l'itinéraire BAES puisque les dispositions ont été modifiées.

La question de l'arrivée de VILLEJUIF va poser des soucis à termes : 3 agents (ou les placer) ainsi que 1075 boites d'archives.

Aucune observation n'a été émise concernant l'installation de PCR3 au 5e étage.

Avis défavorable.

5° SPF

SPF 1 et 4 au 6e étage et le 2 et le 3 au 5e étage. Plusieurs experts, agents des SFP, ont été convoqués par les OS. Ils ont confirmés à l'administration qu'ils n'avaient pas été consultés en amont. L'administration a répondu que les chefs de service avaient pour consigne écrite de consulter les agents qu'ils pensaient que cela avait été fait, puisqu'ils ont eu des remontées des responsables de SPF. Il est prévu une réunion des agents du SPF au cours du mois de janvier 2017.

C'est pourquoi, les OS ont demandé le report de ce point à un prochain CHS, après que les agents aient été consultés et que de nouveaux plans soient établis en prenant compte les observations qui ressortiront de la réunion.

Report de l'examen du SPF à l'issue de la réunion de service qui sera organisée avec les agents concernés (mi-janvier).

6° CREATION DU SDE A CRETEIL

Au 1^{er} septembre 2017, il y aura un regroupement de tous les pôles enregistrement à CRETEIL, au 6e étage.

Concernant la résistance au sol, une entreprise a été sollicitée. Il a été retenue la norme minimale de 400 da newton, en fonction des documents d'origine de la construction. L'archivage est possible sur maximum 5 étages pouvant contenir

chacun 30 kg (10 ou 12 boites). Sur la majorité des plateaux, on est au-dessus de cette norme (soit 500 ou 600 da newton).

Il y aura un cloisonnement du vide au niveau des escaliers pour éviter qu'un contribuable ne tombe. L'automatisation de la porte d'accès au service pose un problème de coût. Il sera peut-être installé une sonnette pour que les contribuables avertissent le service de leur arrivée.

Le guichet / caisse n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite : une tablette à hauteur de fauteuil roulant sera installée.

Un des 3 box sera adapté aux normes PMR afin de permettre l'accueil.

Il est demandé l'installation de prises réseau, y compris dans les box, pour permettre le fonctionnement des imprimantes MOREA. Les imprimantes de chaque site seront récupérées et ramenées à CRETEIL.

Accord sous réserve de l'installation des imprimantes y compris en box et du nombre de mètre carré par agent.

7°TRESORERIE DE CHENNEVIERE

Il faudra prévoir une cloison pour isoler le service recouvrement (trop de bruit et problème de vue).

La gestion de la caisse unique est une question métier qui se réglera en interne.

Un nouveau coffre n'est pas prévu pour le moment : la trésorerie n'a pas beaucoup d'espèces. Si le coffre devient tout de même trop petit, il y aura plus de dégagements.

L'espace courrier deviendra commun au SIP et à la trésorerie municipale.

Le dysfonctionnement du SAS du SIP va être réglé par le service logistique. Quant à l'absence de ventilation dans la salle du coffre, l'administration a été mise en courant par l'ISST depuis mars 2015 : le service va regarder le problème.

Un distributeur de tickets sera installé dans le hall, avec des tickets différents selon que le contribuable veut aller à la trésorerie ou au SIP.

Un des box de réception sera dédié à la trésorerie municipale.

Le guichet de la trésorerie sera un guichet unique qui sera tourné vers la zone accueil (demande la trésorerie).

Concernant la restauration, les agents de la trésorerie bénéficieront normalement des mêmes prestations que les agents actuellement en poste à BOISSY (les agents de CHENNEVIERE bénéficiaient jusqu'à présent des tickets restaurant). Cela relèvera d'une décision du secrétariat général.

Concernant l'hygiène des locaux à BOISSY, c'est au chef de service de faire respecter la convention ménage.

Accord sous réserve des travaux vus en séance.

8° QUESTIONS DIVERSES

La porte de sortie de secours à CRETEIL va être réparée.

Concernant le transfert de la BDV8, rien de nouveau. Elle sera installée soit à la place de la BDV 3 soit à la place de la BDV 7 (qui a disparue). Le critère « sûrement » retenu sera le nombre d'agents à installer dans chaque local.